

URIOPSS



FORMATIONS

2019

UNIR LES ASSOCIATIONS POUR DÉVELOPPER LES SOLIDARITÉS



ÉDITO

Nous avons le plaisir de vous faire découvrir notre catalogue 2019.

L'URIOPSS Centre, engagée dans une démarche qualité de son service de formation avec le réseau UNIOPSS-URIOPSS, s'attache, cette année encore, à vous proposer un large choix de formations pour vous accompagner au mieux dans la prise de décision et le pilotage des organismes de solidarité à but non lucratif.

Notre souhait est de vous permettre, administrateurs bénévoles, dirigeants salariés ainsi que l'ensemble des collaborateurs de l'action sanitaire, sociale ou médico sociale, de développer votre connaissance du secteur, d'enrichir vos compétences, vos savoirs faire et savoirs être.

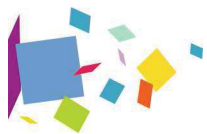
Pourquoi choisir l'URIOPSS Centre ? Quelle légitimité et quelle valeur ajoutée de l'URIOPSS en tant qu'organisme de formation ?

- Un **engagement** au service de la vie associative **depuis 60 ans** ainsi qu'une **proximité et une implication forte** de l'URIOPSS auprès de ses adhérents
- Une **connaissance très pointue des problématiques et enjeux** rencontrés par les associations
- Une **expertise technique reconnue**, avec une **équipe spécialisée** dans les différents domaines de compétence concernant le secteur sanitaire et social
- Une **légitimité confirmée** pour accompagner les associations **dans la mise en œuvre** des dispositifs législatifs et réglementaires et les **conseiller dans leurs choix** stratégiques ou opérationnels

Les temps de formation permettent de prendre de la distance vis-à-vis de notre quotidien, afin de contribuer à la co-construction d'une société où la personne fragilisée est accueillie avec compétences et dignité : la formation des différentes parties prenantes y contribue largement et c'est le pari que fait l'URIOPSS Centre !

Jean-Michel Delaveau,
Président de l'URIOPSS Centre

Johan PRIOU,
Directeur de l'URIOPSS Centre



POUR VOS FORMATIONS, CHOISISSEZ LE RÉSEAU UNIOPSS-URIOPSS !



Implanté sur l'ensemble du territoire, le Réseau Uniopss-Uriopss unit les associations, des secteurs sanitaire, social et médico-social pour développer les solidarités.

La force de notre réseau est d'apporter des réponses adaptées au plus près des besoins et attentes des adhérents grâce à une analyse transversale des politiques publiques nationales et territoriales et à une expertise technique dans tous les domaines d'activités.



NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Une offre de formation adaptée aux acteurs privés non lucratifs et aux secteurs sanitaire, social et médico-social, qui s'appuie sur :

Une connaissance fine des enjeux territoriaux des différents secteurs

- **Une double-approche : technique et politique.**
- **Une anticipation** des évolutions du secteur et une adaptation constante des services aux réalités des associations et de leurs équipes

Un réseau d'intervenants experts issus de notre secteur qui accompagne au quotidien les associations, établissements et services (conseillers techniques des Uriopss, juristes, responsables de formation...), proposant :

- De permettre aux **salariés** d'améliorer et de donner du sens à leurs pratiques professionnelles
- D'aider **les bénévoles** à s'engager et exercer leurs missions
- De mettre en place des **prestations sur-mesure**, adaptées à tout type de demandes grâce à des **formations Intra-établissements**
- De faciliter l'accès à la formation par une **offre commune proposée partout en France** (y compris dans les DOM)

C'est aussi une opportunité d'échanger avec d'autres associations, fondations, mutuelles,... et d'être ainsi partie prenante de la force du réseau

2017

991
Formations réalisées

10 397
Personnes formées

114 221
heures stagiaires

317
formateurs mobilisés

UNE DÉMARCHE QUALITÉ D'AMPLEUR NATIONALE

Le réseau Uniopss-Uriopss est engagé dans une dynamique de modernisation et d'amélioration continue des services rendus à ses adhérents. Il intègre ainsi ses prestations de formation dans une démarche qualité globale, qui prend en compte la satisfaction de toutes les parties prenantes (stagiaires, employeurs, associations...).

En 2017, l'ensemble des organismes de formation du réseau Uniopss-Uriopss a été officiellement « Datadocké ». L'obtention de ce statut a permis au réseau d'intégrer les catalogues de référence des financeurs de la formation professionnelle. Ce référencement, qui nécessite de répondre à 21 critères qualité, est également un gage de fiabilité, tant pour les stagiaires que pour les structures.





OFFRE DE FORMATIONS 2019



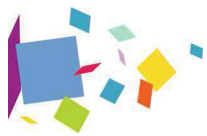
Formation également proposée par le réseau UNIOPSS-URIOPSS

PILOTAGE ET GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

1	La gouvernance associative : pouvoirs et responsabilités	24 janvier	285 €	C. Audias
2	S'approprier le RGPD : se mettre en conformité dans les organisations sociales et médico-sociales	5 mars	285 €	C. Viallon
3	Elaborer un plan de communication	7 mars	285 €	I. Ruisseau
4	Le document unique de délégation : mieux cerner sa valeur ajoutée pour mieux l'élaborer	26 mars	285 €	A. Blondeau
5	Elaborer sa stratégie associative : statuts et projet associatif	28 mars	285 €	E. Roy
6	Gérer un projet dans le secteur social et médico social et de la santé	17 mai	285 €	Christine Passerat -Boulade
7	Appels à projets : comment anticiper et s'y préparer ?	21 mai	285 €	J. Priou
8	S'approprier les clés de la responsabilité sociétale et environnementale dans le secteur associatif	18 novembre	285 €	O. Rabilloud

DROIT SOCIAL



9	CDD - Temps partiel : un focus indispensable pour maîtriser ces différentes formes de travail	10 janvier	285 €	C. Audias
10	Les instances représentatives du personnel : obligations et fonctionnement (à jour des nouvelles dispositions législatives)	28 & 29 janvier	570 €	C. Audias
11	Annualisation du temps de travail	25 février	285 €	LP. Bichon
12	La réforme de la formation professionnelle : ce qui change pour les employeurs	28 février	285 €	C. Audias
13	Questions d'actualité en droit du travail	1 ^{er} mars	285 €	LP. Bichon
14	Maîtriser les fondamentaux en droit social dans le secteur associatif, identifier les principaux pièges et prévenir les risques	18 & 19 mars	570 €	C. Audias
15	Optimiser la gestion des congés payés et jours fériés	25 avril	285 €	A. Blondeau
16	Actualiser ses techniques de paie	9-10-11 septembre	855 €	LP. Bichon
17	Maladie, inaptitude, accidents du travail : la gestion des absences (à jour des nouvelles dispositions législatives)	12 septembre	285 €	C. Audias
18	La prévention des risques professionnels	25 novembre	285 €	C. Audias
19	Les négociations Annuelles Obligatoires (à jour des nouvelles dispositions législatives)	3 décembre	285 €	C. Audias
20	Sécuriser et accompagner la rupture du contrat de travail	13 décembre	285 €	LP. Bichon
21	La base de données économique et sociale : les obligations de mise en œuvre et la gestion	19 décembre	285 €	C. Audias






RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT

 22	Gérer tensions et conflits au sein d'une équipe de travail	14 & 15 janvier	570 €	M. Caumeau
23	Le pilotage social des restructurations	18 janvier	285 €	C. Audias
 24	Cadre intermédiaire : prendre sa fonction et se positionner	20 & 21 mars	570 €	M. Caumeau
 25	Recruter : de la pré-sélection des candidats à l'intégration du salarié	14 juin	285 €	C. Audias
 26	Se doter d'outils de pilotage RH pour mieux anticiper les évolutions dans sa structure	10 octobre	285 €	C. Audias
27	Mise en œuvre des mutualisations de moyens : conséquences en droit social	17 octobre	285 €	C. Audias
28	Concevoir et utiliser une fiche de poste	18 octobre	285 €	A. Blondeau
 29	Entretiens annuels, entretiens professionnels	24 & 25 octobre	570 €	C. Audias

GESTION, COMPTABILITÉ, TARIFICATION

 30	CPOM : s'engager dans une démarche de contractualisation	22 janvier	285 €	J. Prieto
 31	Sécurisation juridique et optimisation des achats : les bonnes pratiques d'achat pour les ESMS	4 & 5 février	570 €	R. Rayssac
 32	Réaliser son EPRD - Secteur social et médico-social	7 & 8 février ou 7 & 8 novembre	570 €	L. Mauduit
 33	Le plan pluriannuel de financement : comprendre ses mécanismes pour mieux le construire	22 mars	285 €	L. Mauduit
 34	Mettre en œuvre l'analyse financière - module 1 : bilan financier et ratios	4 & 5 avril	570 €	L. Mauduit
 34	Mettre en œuvre l'analyse financière - module 2 : Prévisions et plan pluriannuel	27 & 28 mai	570 €	L. Mauduit
 34	Mettre en œuvre l'analyse financière - module 3 : la gestion de la trésorerie	5 juin	285 €	L. Mauduit
 35	Etablir le budget prévisionnel de son établissement ou de son service	2 juillet	285 €	J. Prieto
 36	Maîtriser les spécificités comptables et financières des ESMS	19 & 20 septembre	570 €	L. Mauduit
 37	Elaborer le compte Administratif des ESMS : de la procédure à la mise en pratique	14 novembre	285 €	L. Mauduit
38	Mettre en place une dynamique durable de recherche de fonds privés	en intra sur demande		J. Prieto
39	Le contentieux de la tarification sanitaire et sociale	en intra sur demande		A. Vinsonneau

PRATIQUES PROFESSIONNELLES

40	Mettre en place et animer une démarche d'amélioration de la qualité	31 janvier	285 €	O. Rabilloud
41	La prévention de la gestion du stress et de l'usure professionnelle	15 mars	285 €	O. Rabilloud
42	Mettre en place une démarche d'analyse des risques	16 mai	285 €	Christine Passerat -Boulade
 43	Impulser une démarche participative avec les personnes en situation de fragilité	15 novembre	285 €	E. Roy
44	Hygiène et sécurité alimentaire	en intra sur demande		F. Moustaid
45	Mettre en place le PMS (plan de maîtrise sanitaire)	en intra sur demande		F. Moustaid
 46	Le secret professionnel et le partage d'informations dans l'intervention sociale et médico-sociale	en intra sur demande		V. Logeais
 47	La culture de la bientraitance dans le secteur associatif : des repères à la mise en œuvre	en intra sur demande		V. Logeais



FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF - CONDITIONS GENERALES

Inscription

Vous devez nous adresser vos inscriptions le plus rapidement possible et au plus tard **3 semaines** avant le début du stage, à l'aide des bulletins prévus à cet effet, signés par l'employeur et **accompagnés du règlement**.

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure, dans l'ordre d'arrivée, et ne sont acceptées que dans la limite des places disponibles.

Annulation

Du fait du stagiaire :

En cas d'annulation reçue par écrit (courrier, mail, fax), au plus tard deux semaines avant la date du stage, aucun frais ne sera retenu.

Pour toute annulation de votre part postérieure à ce délai de deux semaines, des frais de gestion de dossier à hauteur de 30 % du montant de la formation seront retenus.

Tout stage commencé est dû en totalité. Il en est de même en cas de désistement le jour de l'ouverture du stage (sauf en cas d'arrêt de travail : facturation des frais de gestion de dossier uniquement). Néanmoins, des solutions seront recherchées pour vous permettre de finir le stage sur une autre session.

Du fait de l'URIOPSS :

La réalisation d'un stage reste soumise à un nombre minimum de 6 inscriptions. En deçà, l'URIOPSS Centre se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation. Nous en informons le stagiaire au plus tard 5 jours avant la date prévue. L'inscription à la formation sera remboursée, mais aucune indemnité ne sera versée au participant.

Convention de formation

Attestation de présence

Facture

Deux semaines avant le début de la formation, nous adressons à l'association, à l'établissement ou au service une confirmation d'inscription, à destination du stagiaire, précisant notamment le lieu et les horaires, ainsi qu'une convention de formation, établie en double exemplaire, dont un est à retourner signé avant le début du stage.

Au terme de la formation, des attestations de formation seront adressées à l'employeur, en double exemplaire, dont un pour le stagiaire, ainsi que la facture.

L'URIOPSS Centre est habilitée à délivrer des attestations aux professionnels de santé, justifiant de leur participation à un programme DPC. Veuillez nous indiquer, en amont de la formation, si vous souhaitez que cette action s'inscrive dans le cadre du DPC.

Tarifs - règlement

Nos tarifs ne sont pas soumis à TVA et s'entendent pour l'année 2019 et pour les adhérents de l'URIOPSS Centre. Ils comprennent le coût pédagogique de la formation et la documentation pédagogique. Le déjeuner et les frais de transport et d'hébergement des stagiaires ne sont pas compris.

Le règlement du coût de la formation inter-établissements doit nous être adressé, avec le bulletin d'inscription, par chèque à l'ordre de l'URIOPSS Centre (merci de bien vouloir nous adresser un chèque par stage). L'inscription sera effective à la réception du règlement.

Pour les formations intra-établissement, un acompte de 30 % du coût total des frais pédagogiques est demandé à la signature de la convention. Pour des formations de longue durée (plus de 8 jours), nous vous adressons également une facture intermédiaire correspondant à 40 % du coût total des frais pédagogiques.

Les formations organisées par l'URIOPSS Centre peuvent être prises en charge par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) : Unifaf, Uniformation ou autres. Si vous souhaitez que l'OPCA règle directement l'URIOPSS, il vous appartient de faire au préalable la demande de prise en charge auprès de l'OPCA et de le joindre lors de votre inscription ou de nous l'indiquer avant l'établissement de la convention, notamment pour les formations intra-établissement.

Lieu - hébergement - repas

Les formations inter-établissements ont lieu en général à l'URIOPSS Centre, ou dans un autre lieu si nécessaire.

Une liste d'hôtels peut vous être envoyée sur demande.

Pour le repas de midi, nous vous proposons, pour une question d'horaire, de le prendre ensemble à proximité. Il doit être réglé sur place par chaque stagiaire.

**NUMERO DE LA DECLARATION D'ACTIVITE AU TITRE
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
URIOPSS Centre : n° 24 45 00 135 45**

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)



Le service formation

Coordonnées :

URIOPSS Centre - Service Formation

29 boulevard Rocheplatte, BP 35
45016 ORLEANS CEDEX 1
tél : 02.38.62.34.39 / fax : 02.38.81.29.72
mail : formation@uriopss-centre.fr

Contacts :

Aude BRARD : Responsable du service
Fatima LESTRADE : Suivi formation Intra et Accompagnements
Véronique ARNAUD : Suivi des formations Inter

Les formateurs de l'URIOPSS

Mme Catherine AUDIAS

Consultante-Formatrice en management des associations de l'action sociale

Maître Louis-Philippe BICHON

Avocat conseil en droit social

Mme Michèle CAUMEAU

Consultante en management et ressources humaines dans le secteur social et médico-social.

Mme Véronique LOGEIS

Juriste, formatrice, consultante spécialisée dans le secteur sanitaire, social et médico-social

M. Luc MAUDUIT

Consultant en gestion associative, membre du réseau UNIOPSS/URIOPSS

Mme Fatima MOUSTAID-HOUNTONDI

Consultante-Formatrice en hygiène et sécurité alimentaire

Dr Christine PASSERAT-BOULADE

Formatrice en management médical, qualité et gestion des risques

M. Olivier RABILLOUD

Consultant - Formateur

M. Rodolphe RAYSSAC

Avocat à la Cour, Spécialiste des marchés publics

Mme Isabelle RUISSEAU

Conseillère technique chargée de la communication à l'URIOPSS Pays de la Loire

M. Christian VIALLO

Consultant en transformation numérique, Directeur d'ESMS, Docteur en Sciences de l'information et de la communication

M. Arnaud VINSONNEAU

Juriste en droit de l'action sociale, Formateur, Consultant

L'équipe technique de l'URIOPSS Centre :

Mme Agnès BLONDEAU, Conseillère technique

M. Jacques PRIETO, Conseiller technique

Mme Emilie ROY, Conseillère technique

M. Johan PRIOU, Directeur régional



En fonction de vos besoins,
toutes ces formations peuvent être proposées en INTRA.

CONTACTEZ-NOUS !

formation@uriopss-centre.fr



Formation également proposée par le réseau UNIOPSS-URIOPSS



BULLETIN D'INSCRIPTION 2019

Cachet de votre structure

URIOPSS Centre
29 boulevard Rocheplatte - BP 35 -
45016 ORLEANS CEDEX 01
Tél. : 02.38.62.34.39
Fax : 02.38.81.29.72
Mail : formation@uriopss-centre.fr

Numéro de déclaration d'activité :
24 45 00 135 45
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Organisme

Nom de la structure :

Adresse :

.....

.....

Tel..... fax :

Mail.....

Numéro adhérent : CC

Stagiaire(s)

Nom Prénom :

Fonction: Mail :

Nom Prénom :

Fonction: Mail :

Nom Prénom :

Fonction: Mail :

Inscription au stage

Numéro : Intitulé :

Date(s) : Coût : X nombre de personnes

Coût total : €

Règlement à nous adresser avec le présent bulletin

Adresse de facturation

Si différente de la structure ou en cas de facturation à l'OPCA

.....

.....

.....

- J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales et les accepter
- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des formations de l'URIOPSS
- Fait à :le :
- Signature de l'employeur :